



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Paris, le 20 février 2015

Le chef du service académique
d'information et d'Orientation

à

L'ensemble des personnels des centres
d'information et d'orientation

Objet : situation des CIO

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Mesdames et Messieurs les conseillers d'orientation psychologues,

Mesdames et Messieurs les personnels administratifs,

Pour votre information, et au regard des éléments dont vous avez déjà connaissance par divers canaux, je souhaite vous apporter les informations suivantes relatives à la situation des CIO.

Par un courrier du 5 février 2015, la mairie de Paris a informé Monsieur le Directeur de l'académie de la fin de la prise en charge financière de l'hébergement et du fonctionnement des 11 CIO dits départementaux à la rentrée 2015.

Aucune information préalable ne nous avait été donnée qui pouvait laisser envisager une telle décision, même si l'actualité dans d'autres académies indiquait clairement que Paris ne pourrait pas rester très longtemps en dehors d'un mouvement général.

Dès réception de ce courrier, le rectorat a fait part à la collectivité de différentes interrogations que suscite cette décision, en particulier sur les délais de mise en œuvre de ce processus de transfert de charges.

Des questions vont néanmoins se poser assez vite sur l'organisation des services car il est peu probable que l'on puisse maintenir en l'état le réseau des CIO tel qu'il existe aujourd'hui.

Afin de vous donner une information aussi complète que possible de la situation et d'échanger avec vous, j'ai programmé les réunions suivantes :

- Lundi 2 mars 2015 : rencontre avec les organisations syndicales des conseillers d'orientation psychologues et des personnels administratifs en CIO.
- Mercredi 4 mars : réunion exceptionnelle des DCIO
- Vendredi 6 mars : réunion des personnels administratifs (cette réunion programmée dans le cadre de la formation des personnels administratifs reste d'actualité même si l'ordre du jour en sera évidemment assez sensiblement modifié).

A l'issue de ces trois temps d'information, je vous indiquerai les modalités que nous aurons définies pour permettre à l'ensemble des personnels des CIO d'être informés régulièrement sur l'état d'avancement de ce dossier.

Je sais qu'une telle situation peut provoquer beaucoup d'inquiétude chez chacun d'entre vous et cela est à la mesure de votre engagement professionnel.

J'espère que ces temps d'information permettront de rassérer le plus grand nombre d'entre vous.

Bien cordialement,



L.HUGOT